

## Le 15 avril 2020 – veille COVID -19 – CAA – Roumanie, Bulgarie et Serbie

**En jaune** les nouveautés par rapport au dernier bulletin ou points importants.

1. Roumanie
2. Bulgarie
3. Serbie

### 1. Roumanie

#### Contexte général (simplifié voir note SE associée)

L'état d'urgence a été prolongé d'un mois, donc jusqu'au 16 mai. **Le Premier Ministre évoque un retour à l'école à partir de la mi-mai.**

Le pic de l'épidémie est estimé en première lecture entre le 20 avril et 1er mai.

	14 avril	15 avril
Cas confirmés	6 879	7 216 (+ 337)
Décès	332	362 (+ 30)
Quarantaines (lieux fermés dédiés)	23 645	23 353 (- 292)
Surveillance à domicile / auto-isolement	67 268	67 317 (+ 49) *
Tests cumulés (dont 1500 unités privés)	70 097	74 827 (+ 4 730)

\* passage en « confinement normal » ou en quarantaine si non-respect de l'auto isolement

- **401 dossiers pénaux ouverts, dans les dernières 24h : 6 866 amendes (14M RON)** pour non respects des conditions de circulation.
- **Ordonnance militaire 8 du 9/04 : interdiction de l'exportation de plusieurs produits agricoles, tels que le blé, l'orge, l'avoine, le maïs, le riz, la farine de blé, le soja, les tournesols, l'huile, le sucre et les produits de boulangerie.**
  - Elle autorise le fonctionnement normal des marchés agroalimentaires qui seront ouverts à tout agriculteur muni d'un certificat de producteur et d'une attestation de déplacement dérogatoire. Le ministre de l'Agriculture a expliqué que les raisons ayant conduit à la prise de cette mesure étaient liées au « *risque d'apparition de pénuries* ». Les autorités souhaiteraient ainsi s'assurer de l'existence de stocks pour au moins 4 mois ([Libertatea](#)).
  - Une autre mesure vise la suspension, pendant l'état d'urgence des procédures de vente/achat de participations majoritaires par les entreprises du Système énergétique national, quelle que soit leur forme de propriété.
  - Le personnel des maisons de retraite et autres centres accueillant des personnes vulnérables devra suivre des cycles de 14 jours d'isolement sur le lieu de travail (ou lieu dédié prévu par l'employeur) et de 14 jours d'isolement à domicile.
  - **L'ordonnance assouplit par ailleurs les conditions de déplacement au profit des apiculteurs et des professionnels de la pêche**, ainsi que pour ceux qui souhaitent

acheter ou faire réparer leurs véhicules. Les travailleurs frontaliers asymptomatiques ne sont pas soumis au confinement au domicile ou placés en quarantaine.

- Le ministre a annoncé également la reconduction de la suspension des vols commerciaux à destination et en provenance de l'Espagne pour 14 jours supplémentaires à partir du 14 avril. Restent possibles les vols gouvernementaux, humanitaires, de fret et de courrier ainsi **que les vols charters transportant des travailleurs saisonniers** ([Agerpres](#)).
- Suite à des démissions massives de personnels hospitaliers par crainte de contamination ainsi que pour dénoncer le manque d'équipements de protection, le président a annoncé des primes de 500€ pour les personnels soignants.
- **Ordonnance militaire 7 du 5/04** : fermeture de nouveaux vols directs (dont Autriche, Belgique et Suisse), **accord de départ des saisonniers agricoles dans des pays de l'UE sous réserve de l'accord des pays de destination (via charters)**, clarifications sur les transports personnes et fret. **A noter que la France ne fait pas partie des pays autorisant l'entrée des saisonniers sur son territoire (instruction du 6 avril).**
- **Ordonnances militaires 5 et 6 le 31/03** : la n°5 pour reconduire l'interdiction des vols vers l'Italie et la n°6 pour la mise en quarantaine (interdiction des entrées et sorties, sauf approvisionnement) de certaines villes (Suceava et 8 communes limitrophes), foyers importants de l'épidémie ;
- **Ordonnance militaire 4 le 30/03** : flexibilité des sorties des personnes âgées pour besoins médicaux et animaux entre 20h et 21h, isolement obligatoire pour certaines catégories de personnes essentiels (énergie), le refus d'accueillir des patients devient pénal, les chauffeurs roumains pourront choisir plusieurs options pour un isolement lors de leur période de repos étant considérés comme personnes à risques, renforcement des mesures de dissuasion contre les contrevenants au confinement.
- **Renforcement du confinement depuis 25/03** : Sortie avec auto déclaration ; Surveillance électronique des personnes placées en quarantaine ou isolement ; l'armée vient renforcer la police pour la gestion sur le terrain ; pour les plus de 65 ans sortie entre 11h et 13h ; Exception en plus des « classiques » pour don de sang, **l'activité agricole et le commerce de produits agroalimentaires.**
- Depuis le 21 mars, seule la livraison maison, le room-service et le drive-in sont autorisées ; fermeture des cabinets dentaires et fermetures dans les centres commerciaux de tous les commerces autres qu'alimentaires et pharmacie (en dehors des malls, les commerces peuvent rester ouverts) ; Les marchés restent ouverts (mais certaines mairies ont demandé des fermetures).
- Depuis début mars, mise en place de quarantaines pour les pays en zone rouge (symptômes ne nécessitant d'hospitalisation ou proximité d'une personne infectée) **ou isolement à domicile 15 jours** (voir tableau ci-dessus) personnes rentrant de zone jaune. **Nb la France est passée en zone rouge le 25 mars).** <http://cnscbt.ro/index.php/liste-zone-afectate-covid-19/1620-lista-zone-02-04-2020/file>

**Restrictions aux frontières :** Depuis le 6/04, fermeture des vols à destinations des Etats Unis et de plusieurs autres pays européens dont Belgique, Suisse et Autriche. Depuis le 25/03, **suspension des vols avec la France** et l'Allemagne pour 15 jours (déjà fait pour Italie et Espagne). Interdiction d'entrée sur le territoire par les étrangers sauf dérogations.

**Restrictions maritimes et fluviales :** Depuis le 29/03- **Suppression de l'interdiction** d'accès dans les ports (Mer Noire et Danube maritime) des navires en provenance des zones rouges ou jaunes n'ayant pas effectué 14 jours de quarantaine. Accès permis au bord des navires des personnes ayant un équipement de protection

**Création de 5 couloirs pour le transport de marchandise à travers la Roumanie :** Les transporteurs internationaux des États membres de l'UE et non membres de l'UE ont cinq couloirs disponibles (voir veille antérieure).

**En Roumanie, les chauffeurs des véhicules d'au moins 2,4t ne sont pas soumis au régime d'isolation à l'entrée sur le territoire,** à l'exception de ceux qui ont des symptômes; tous les conducteurs de ce type de véhicule sont obligés avoir des équipements de protection et une fiche qui atteste leur trajet;

### Problématiques spécifiques à l'agriculture et restauration

**Le plafonnement des prix des produits alimentaires est désormais permis par le décret de reconduction de l'Etat d'urgence du 14 avril. Il n'est cependant pas (encore) appliqué.**

Le port de masques obligatoire dans 7 départements pour l'accès aux supermarchés.

### Veille/presse/BF et CAA

**Inquiétudes sur la sécheresse, seconde année que le sud (céréalière) sera touché – Le ministre annonce des soutiens pour tous les agriculteurs affectés. Première pluie dans la nuit du 14 au 15 avril.**

### Le président de PRO AGRO demande une aide d'Etat aux agriculteurs

Le Président de la Fédération nationale PRO AGRO, Ionel Arion, appelle le gouvernement à soutenir directement les agriculteurs en raison de la sécheresse. **Il a également demandé à interdire l'exportation de céréales,** estimant que cette mesure était imposée par l'état de nécessité. (Source : [Agointel](#))

### Baisse des prix attendus suite à l'interdiction des exportations

L'Association des producteurs de maïs de Roumanie (APPR) demande au ministre de l'Agriculture, Adrian Oros, de consulter d'urgence tous les acteurs du secteur des céréales et des graines oléagineuses afin **d'élaborer des mesures pour remédier aux dommages causés par la mesure interdisant l'exportation de céréales et d'autres produits agroalimentaires.** Le président estime notamment que les prix vont fortement diminuer, malgré les difficultés déjà rencontrées cette année, et que la crédibilité de la Roumanie en tant que fournisseur intra et extracommunautaire sera durablement affectée par cette décision. Quelques jours seulement après la mise en application de l'ordonnance militaire 8, les prix des céréales ont déjà baissé de 10 à 15%.

Concernant le blé, la consommation intérieure est de 4,2 à 4,5 Mt. Le président de l'APPR estime que si l'approvisionnement intérieur doit être sécurisé, le gouvernement devrait envisager des mesures d'achats des quantités déterminées comme nécessaires, et devrait en offrir des prix équivalents à ceux du marché international. L'Etat pourrait notamment organiser une vente aux enchères.

Concernant le maïs, les agriculteurs dépendent fortement de l'exportation, la Roumanie ne disposant pas de capacité de transformation interne et la consommation intérieure ayant diminué ces dernières années en lien avec la diminution du cheptel. Ainsi, sur les 16 Mt produites cette année, seules 7 sont consommées en interne, et des stocks de l'année précédente (2 Mt) sont encore disponibles. 50% des exportations sont extra-communautaires.

Enfin, concernant les semences, la Roumanie occupe une position de leader en UE, car la forte valeur ajoutée associée à pousser les producteurs à la production. Pour le maïs et le tournesol, les principaux marchés ne sont pas européens. L'interdiction des exportations créera un excédent qui dépassera largement les besoins des agriculteurs roumains. (Source : [Revista Fermierului](#))

### **Comment l'interdiction des exportations de céréales est-elle venue d'une ordonnance militaire**

La forte consommation intérieure de farine au cours de la dernière période, la pénurie de blé sur le marché intérieur et l'explosion des ventes de céréales vers des pays extérieurs à l'Union européenne au cours des derniers mois sont des facteurs qui ont déterminé le gouvernement à interdire les exportations de céréales pendant l'état d'urgence.

Selon les statistiques de l'UE, les exportations de céréales de la Roumanie hors UE ont explosé ces derniers mois. Si, en janvier 2019, la Roumanie a exporté 444 000 tonnes de céréales vers des pays extérieurs à l'Union européenne, en janvier de cette année, elle a exporté plus du double - 900 000 tonnes. En effet, en sept mois (juillet 2019 - janvier 2020), les exportations de céréales extracommunautaires de la Roumanie se sont élevées à 6 264 000 tonnes contre 7 350 000 tonnes au cours des 12 mois précédents.

En revanche, en 2019, les importations de produits de boulangerie ont considérablement augmenté. Plus précisément, selon les données de l'INS, au cours des neuf premiers mois de l'année dernière, la boulangerie, la pâtisserie et les biscuits ont généré des importations totalisant 253,9 millions d'euros, plaçant cette **catégorie au deuxième rang des produits agroalimentaires les plus importés, après le porc**. Le déficit commercial de cette catégorie est également important, à hauteur de 130,5 millions d'euros. Cependant, cette catégorie n'est pas apparue au cours des cinq dernières années dans les cinq premiers produits agroalimentaires selon la valeur des importations.

Cristian Popescu, membre de Coalitia, a énuméré des arguments contre la mesure proposée par le gouvernement :

- Mesure unilatérale en contradiction avec les traités et règlements européens ;
- Impossibilité d'interdire à un autre Etat membre d'exporter vers un pays tiers ;
- Stocks suffisants de blé et de maïs, et ce malgré la sécheresse ;
- Risques de perte de parts de marchés au Moyen-Orient et en Afrique ;
- Baisse des prix en sortie de ferme ;
- Diminution de l'activité du port de Constanta. (Source : [G4 Media](#))

### **Difficultés pour l'exportation d'agneau roumain**

Les effets de la pandémie de coronavirus se font sentir lors de l'exportation de moutons dans le monde entier. Les pays traditionnellement consommateurs de moutons semblent être plus prudents lorsqu'ils discutent de l'importation d'animaux vivants pendant cette période, même si ce commerce n'est pas arrêté. Un agriculteur important du département de Tulcea dit qu'il y a un petit blocage dans l'exportation de moutons et que le marché se rétablira d'ici une semaine. (Source : [AgroTV](#))

### **L'impact de la crise du Covid-19 sur les investissements en Roumanie sera « assez limité » d'après une première enquête de la CCIFER**

La chambre française de commerce, d'industrie et d'agriculture en Roumanie - CCIFER a mené une enquête sur la perception de la crise par les sociétés françaises (ou en lien avec la France) en Roumanie auprès de 600 entreprises (540 réponses – fin mars). Les principales préoccupations qui ressortent de l'enquête sont **les impacts sur les ressources humaines, sur le chiffre d'affaires, sur la trésorerie** et sur les perspectives d'après-crise. Peu de répondants ont procédé à des licenciements et la flexibilité a été privilégiée tout en prenant des mesures sanitaires. Des mesures de stand-by ont également été adoptées. **La plupart des entreprises estime que le chiffre d'affaire ne sera pas impacté de plus de 30%**. La situation est hétérogène concernant la trésorerie, les entrepreneurs et petites entreprises étant plus vulnérables, mais 33% des répondants ont fait une avance de fonds pour poursuivre l'activité. Enfin,

les répondants estiment que davantage d'opportunités se présenteront après la crise que pendant, notamment sur la numérisation et le travail à distance.

La CCIFER regroupe plus de 550 entreprises françaises et roumaines représentant 18 milliards d'euros et plus de 125 000 emplois.

### **Mise en place d'un nouveau registre agricole**

Le ministère de l'agriculture a fait publier au journal officiel un arrêté pour la mise en place d'un nouveau registre agricole sur la période 2020-2024. Ce nouveau registre contiendra des informations détaillées sur les exploitations agricoles, les terres arables, les pâturages, etc.

Il s'agit d'un document officiel pour l'enregistrement des ménages et des exploitations, contenant :

- La composition de l'entreprise (ou exploitation sans personnalité juridique) ;
- Les terrains possédés/utilisés et l'identification des parcelles par catégories d'utilisation ;
- Les terres agricoles utilisées et les moyens de conservation des zones agricoles ;
- L'utilisation des terres agricoles : surfaces cultivées avec les principales cultures, surfaces non cultivées, pâturages, surfaces en serre ou solariums, cultures intermédiaires, cultures génétiquement modifiées, surfaces des vergers et nombre d'arbres, surfaces irriguées ;
- La présence d'animaux domestiques ou sauvages élevés en captivité, et l'évolution du cheptel pour les entités dotées d'une personnalité juridique ;
- Les équipements et moyens de transport ;
- L'utilisation d'engrais, d'amendements et de produits phytosanitaires ;
- Les bâtiments ;
- Les demandes d'ouverture des procédures de succession ;
- Les dossiers concernant l'exercice du droit de préemption ;
- Les dossiers concernant les contrats de location et concession.

Le registre agricole est une source de données pour l'élaboration au niveau local de certaines politiques publiques. (Source : [Agroinfo](#))

### **Industrie sucrière rassure sur les stocks ([Ziarul Financiar](#))**

L'industrie sucrière roumaine ne compte encore que 3 acteurs, à savoir Agrana - avec des succursales à Roman et Buzau, Tereos Luduş (Mureş) et la Antrepriza Zahar Bod à Braşov.

Gheorghe Bejan, directeur exécutif du Patronat roumain du sucre, a déclaré que la production annuelle de sucre à base betterave ne représente que 30 % de la consommation annuelle, de sorte que la Roumanie dépend de l'importation de matières premières, mais aussi du produit fini. Le reste de 70 % est importé sous forme de sucre blanc et surtout du sucre brut, qui est raffiné dans le pays.

Cependant, il existe actuellement des approvisionnements en sucre et les stocks sont suffisants pour 2020 et couvrent même partiellement 2021.

En 2019, la production de betteraves sucrières était de 940 000 tonnes, en baisse de 3% par rapport à 2018, et la superficie cultivée était de 22 400 hectares, selon le Ministère de l'Agriculture. Actuellement, il existe 2 000 exploitations, petites et grandes, qui cultivent de la betterave à sucre.

### **Demandes du secteur viti-vinicole pour faire face à l'arrêt du secteur HoReCa ([Ziarul Financiar](#))**

Les producteurs de vins haut de gamme faisant partie de l'Association pour la promotion du vin roumain (APVR), qui vendent leurs produits en particulier en HoReCa, ont été fortement touchés par la fermeture

de restaurants et de bars dans le contexte de la pandémie de COVID-19, c'est pourquoi ils demandent à l'État de continuer à investir dans les vignes et les caves.

Il demande notamment l'octroi **d'un soutien financier non remboursable d'au moins 2 000 euros / hectare**, pour les surfaces en cours de reconversion - restructuration des plantations - de la première à la troisième année. Ils demandent également l'octroi d'un soutien financier, non remboursable, d'au moins 1 000 euros / hectare de la valeur du projet accédé, pour les surfaces en cours de modernisation des plantations. Le même type d'aide est également spécifié pour les personnes physiques / morales ayant des superficies de plantations de vigne d'au moins 1 hectare, pour les plantations de vigne, autres que celles mentionnées ci-dessus.

Les membres de l'APVR ont également demandé une subvention **de 0,6 lei / kilogramme de raisin**, si la production de 2020 **est inférieure de 20% à la moyenne des 5 dernières années** et la modification de la subvention diesel de 1,89 lei / litre à 2,50 lei / litre et annulation des obligations de paiement au budget du Fonds pour l'environnement, conformément à l'OG 196/2005.

Comme mesures générales ils demandent l'exonération du paiement des cotisations sociales et des impôts sur le revenu pour tous les employés impliqués dans le processus viticole. L'exonération du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée pour les factures d'entrée associées à l'achat de matériaux destinés à l'entretien des vignobles, le remboursement d'impôt sur la valeur ajoutée, dans un délai maximum de 30 jours, par le biais de la procédure simplifiée, le paiement d'urgence de tous les arriérés de l'État aux entreprises (congé médical, remboursement de programmes avec des fonds de l'UE, paiements à l'organisme payeur et d'intervention pour l'agriculture, etc.). Ils demandent également la facilitation pour l'obtention des lignes de crédit pour le fonds de roulement, au moins par le biais des banques publiques (CEC Bank, Eximbank), et une couverture totale ou partielle des frais d'intérêt.

L'association regroupe 15 producteurs de vin qui exploitent 1261 ha et emploie plus de 1500 personnes.

\*\*\*\*\*

## Bulgarie



### Contexte général

Etat d'urgence nationale a été décrété le 13 mars pour 30 jours puis étendu jusqu'au 13 mai.

Au 15 avril, 713 cas (+18 en 24h) ont été confirmés, dont 35 (+ 3) morts. 230 personnes sont hospitalisées, dont 36 en soins intensifs.

#### *Mesures d'ordre sanitaire*

- port obligatoire du masque (à usage unique ou multiple) ou d'un autre moyen de protection (écharpe) dans tous les espaces publics ouverts ou fermés, pour la période du 12 au 26 avril inclus.
- prolongation jusqu'au 13 mai de toutes les mesures antiépidémiques
- **suspension temporaire des marchés coopératifs et des marchés aux fleurs**, à compter du 16 avril, après la fermeture par la police du « Marché des femmes » (Jenski Pazar) de Sofia, pour non-respect des consignes antiépidémiques.
- Mise en place d'un système informatique national « Virusafe » de lutte contre l'épidémie de Covid-19 avec un volet consolidé à destination des autorités et un volet accessible au public. Chaque citoyen, depuis son portable, pourra y saisir ses données de santé : si son état de santé

l'exige, il sera contacté par un médecin. L'enregistrement sera volontaire, la géolocalisation pourra être activée en option. Le nouveau dispositif est développé à l'instar de logiciels similaires utilisés en Corée du Sud et à Singapour, et recueillera des données personnelles, exploitables dans la lutte contre le Covid-19.

- Contre ordre- plus d'obligation de porter des masques dans les lieux publics mais forte recommandation.

. Etendues jusqu'au 12 avril

- Fermeture de tous les lieux publics hormis supermarchés et pharmacies. Positionnement des forces de l'ordre aux abords de ces magasins.
- Fermeture des crèches, écoles et universités. Mise en place de cours en ligne.
- Fermeture des parcs, aires de jeux, terrains de sport (intérieurs ou extérieurs) à partir du 21 mars. Entre 8h30 et 10h30, les supermarchés et pharmacies seront ouverts uniquement pour les personnes âgées de plus de 60 ans.  
Mise en place de restrictions sur les déplacements en dehors de chez soi.
- Poursuites pénales pour les personnes ne respectant pas la quarantaine
- A partir du 19 mars à minuit et jusqu'au 17 avril inclus, interdiction temporaire d'entrée en Bulgarie de tous les ressortissants de pays tiers. Des exceptions pourront être faites pour les personnes résidant en Bulgarie. Transit autorisé.
- Trafic entre les capitales régionales interdit.
- Renforcement du programme national proposant des plats cuisinés aux personnes dans le besoin (budget additionnel de 5,1 M LEV, soit 2,6 M€, pour aider 50 000 personnes.)
- Le Parlement a reporté ses réunions après qu'un député a été testé positif au Covid. Tous les députés seront également testés.
- Le gouvernement a approuvé un plan de dépenses supplémentaires au Ministère de la Santé, qui sera financé par la collecte de dons.
- 41 000 personnes bénéficieront d'une aide alimentaire, pour un poids total de 16 000 tonnes, à travers une campagne de l'Agence d'Assistance Sociale et de la Croix Rouge.

### **Restrictions aux frontières (voir bulletin transport)**

- Les conducteurs bulgares arrivant de pays où des cas sont recensés sont tenus à une quarantaine de 14 jours, mais sont autorisés à quitter le pays avant la fin de leur quarantaine pour terminer des transports internationaux. Les règles sont différentes pour les autres conducteurs, en fonction de leur nationalité et de leur pays d'origine.
- Fermeture de plusieurs points de passage avec la Roumanie. **Le trafic de camions est important dans les deux directions** au checkpoint Vidin-Giurgiu.
- Suspension de tous les trains internationaux. Mise en place de couvre-feu dans certaines villes.
- La suspension des trains de passagers en provenance de Turquie, Grèce, Serbie et Roumanie est prolongée au 12 avril. Pas de restrictions sur le fret.
- Annulation de nombreux vols.
- Prolongation jusqu'au 13 mai inclus de la suspension de toutes les excursions organisées, à la fois à l'intérieur du pays et depuis ou vers l'étranger.

Les conducteurs de poids-lourds, nationaux de ou arrivant des pays les plus à risques dont la France sont contraints de **décharger leur camion et quitter la Bulgarie en moins de 24h.**

La Roumanie impose maintenant un auto-isolément de 14j à tous les bulgares entrant sur le territoire, hormis aux personnes traversant le pays et aux conducteurs. Le transit de camions de la Bulgarie à la

Les postes-frontière de la ligne verte européenne sont les suivants :

- Koulata, Kapitan Petko Voyvoda (principaux) et Ilinden (auxiliaire) avec la Grèce.
- Vidin et Rousse (principaux), et Oryahovo et Silistra (auxiliaires) avec la Roumanie.
- Kalotina avec la Serbie.
- Gyueshevo avec la Macédoine du Nord.

- Kapitan Andreevo avec la Turquie.

Deux nouveaux axes routiers à la ligne verte :

- Entre Danube Bridge 1 à Kulata (à la frontière grecque).
- Entre Trakia Motorway et port de Bourgas (où un ferry assure la liaison avec Batumi en Géorgie).

### **Mesures transversales de soutien à l'économie**

L'état paiera pendant 3 mois 60% des salaires des employés des entreprises directement concernées par les interdictions du Ministère de la santé et des entreprises pouvant justifier d'une baisse de 20% des recettes par rapport à mars l'an dernier. L'employeur est contraint de payer les 40% du salaire restant. La mesure vise à limiter les licenciements. La foresterie, l'agriculture et la pêche ne sont pas concernées par le plan.

### **Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire**

- communiqué du Conseil des ministres concernant un décret relatif à **l'offre obligatoire de produits alimentaires bulgares dans les chaînes de magasins**. Il ne s'agirait ni de volumes minimales ni de surfaces minimales mais de surfaces réservées. Ce décret se met en place en parallèle de l'annonce de Fermeture des marchés de producteurs et des commerces de fleurs à partir du 15 avril. Les produits non vendus d'ici-là seront achetés par l'Etat et distribués aux services sociaux.

### **Adoption du décret garantissant la présence de produits bulgares dans les supermarchés**

Le 14 avril, le Conseil des Ministres a adopté un décret **contraignant les chaînes de supermarchés présentes dans plus de trois régions administratives** à réserver un espace à la production nationale pour le lait et les produits laitiers issus de la transformation du lait cru, le poisson et ses dérivés, les œufs, les denrées d'origine animale, le miel et les fruits et légumes de saison. Il doit être explicitement indiqué que les produits proviennent de la région. Ces produits alimentaires doivent être achetés directement chez le producteur.

Plus particulièrement, concernant le lait et produits dérivés de lait crus, **90% de la gamme proposées dans le point de vente doivent être issus de Bulgarie.**

Ce décret s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

### **Plus de 420 000 écoliers et étudiants recevront des fruits et produits laitiers**

Dans le cadre des programmes « Fruits » et « Produits laitiers », plus de 420 000 étudiants recevront chez eux des produits, permettant ainsi aux producteurs d'écouler leur production. Depuis la mise en place de l'Etat d'urgence, les productions ne sont pas parvenues à destination des enfants. Cette mesure s'appliquera tout au long de l'état d'urgence.

### *Travailleurs saisonniers*

La Bulgarie a interdit l'accès à son territoire aux ressortissants de pays tiers, ainsi qu'aux ressortissants de 12 Etats membres, dont la France. Plusieurs exceptions sont faites, notamment pour les travailleurs saisonniers en agriculture.

### **Baux**

Le leader des transactions de baux en Bulgarie, Agrion, a mis en place un portfolio en ligne pour informer ses clients sur les terrains et les négociations.

## Serbie

- **4 873 cas enregistrés (+ 408 en 24h) – 99 décès (+ 5)**

- L'état d'urgence en Serbie a été déclaré le 15 mars
- Interdiction stricte de déplacements pour les personnes âgées de plus de 65 ans (70+ dans les zones rurales de moins de 5 000 habitants).
- Couvre-feu : Interdiction de déplacements pour tous de 17h00 à 5h00 tous les jours.
- Annonce de mesures économiques pour 5,2 Mds € soit 11% du PIB

### Les nouvelles mesures en vigueur depuis le 22 mars :

- Le transport urbain dans tout le pays est suspendu.
- Interdiction de travail de tous les locaux et points de vente dans les centres commerciaux, à l'exception des supermarchés, des épiceries et des pharmacies.
- Interdiction de sortie dans les parcs et espaces publics pour les loisirs et les sports.
- Interdiction de rassemblement public dans un espace fermé - maximum 5 personnes.

### Veille / presse :

#### ► Fonds européens : aide additionnelle de 101 M EUR de l'Union européenne

La Serbie recevra une aide additionnelle de 101 M EUR de la part de l'Union européenne dans le cadre de l'enveloppe de 15,6 Mds EUR destinée à ses « pays partenaires ». 78,5 M EUR iront au programme d'aide économique et social, 15 M EUR serviront à couvrir les frais de livraison d'urgence de matériel médical par voie aérienne et 7,5 M EUR à équiper un laboratoire de production de tests de détection du coronavirus.

#### Mars 2020 – Interdiction de l'exportation de certains produits

Il a été décidé l'interdiction temporaire de l'exportation de certains produits pour limiter le risque de pénurie dans le pays pendant l'épidémie de Covid-19. Sont ainsi interdits à **l'export au-delà de certains volumes**, les produits suivants : semence et huile de tournesol, mélasse de betteraves à sucre, levures, désinfectants (savons, détergents, javel, alcool) et équipements de protection (gants, masques, lunettes...), ainsi que les mouchoirs en papier.

#### Mise en place d'une plateforme pour la vente des produits agricoles

Le ministre de l'Agriculture Branislav Nedimovic annoncé la mise en place prochaine d'une plateforme de mise en relation entre les vendeurs, les acheteurs de produits agricole et toute personne prête à livrer des marchandises qui ne sont pas disponibles actuellement car les marchés ont fermé à cause de la pandémie de COVID-19. La plateforme signalera également les espaces de stockage avec de l'espace libre.

### **Les mesures d'aide aux agriculteurs sont toujours en discussion**

Les aides pour contrer les conséquences du Covid-19 seront destinées à 450 000 exploitations agricoles enregistrées, mais leur forme n'est pas encore spécifiée, notamment en raison de la complexité des structures et les distinctions à faire entre les membres de coopératives et les autres agriculteurs. Certaines mesures envisagées concernent le matériel de semis, des avantages pour l'accès au carburant, et des reports ou annulations de dettes.

### **La production de fruits et légumes en Serbie continue malgré la pandémie**

La production de fruits et légumes en Serbie continue malgré la pandémie en raison d'une augmentation de la demande. Des efforts importants sont fournis pour réaliser toutes les tâches contractées malgré des coûts plus importants pour les chaînes d'approvisionnement, les restrictions de mouvements des employés et les manques de main-d'œuvre. La vente des produits dans ces circonstances particulières sera fortement améliorée par la mise en service d'un marché en ligne.